

Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

Important: toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

Date	09/01/2026	Référence	AMIL2M-2026-0008
-------------	------------	------------------	------------------

Entreprise utilisatrice			
Raison sociale	SUEZ RV Nord Est		
Libellé structure	RVF - 2M - Atelier Amiens		
Adresse	37 Rue des Archicamps		
Code postal	80000	Ville	AMIENS
Téléphone	nc	Fax	nc
Responsable	Nicolas MERCELOT	Courriel responsable	nicolas.mercelot@suez.com
Téléphone responsable	06.74.89.38.61	Fonction responsable	Résponsable matériel Territoire Normandie - Hauts-de-France

Désignation de l'intervention					
Adresse du site	37 Rue des Archicamps 80000 AMIENS				
Horaires d'ouverture	9H/12H A13H/17H				
Conditions d'accès	VOIR CONSIGNE DE SÉCURITÉ A L'ENTRE DU SITE				
Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)	SITE PARKING, ATELIER, CENTRE DE VIDAGE, VOIE PUBLIC				
Nature des opérations	MAINTENANCE SUR CIRCUIT HYDRAULIQUE				
Fréquence	<input type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
Date de début	30/01/2026	Date de fin	30/01/2027	Durée totale	560 heure(s)









Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
Raison sociale	GENIE FLEXION 80		
Adresse	RUE JEAN JACQUES MENTION		
Code postal	80000	Ville	amiens
Téléphone	0322449079	Fax	
Responsable	WABLE Alexandre	Courriel responsable	
Téléphone responsable	0614576174	Fonction responsable	Chef de Centre
Nature des travaux	remplacement de flexible		

Inspection commune préalable					
Zone d'intervention	SITE PARKING, ATELIER, CENTRE DE VIDAGE, VOIE PUBLIC	Date de l'inspection	06/02/2023		
Installations mises à disposition	<input checked="" type="checkbox"/> Réfectoire <input type="checkbox"/> Salle de détente <input checked="" type="checkbox"/> Sanitaires <input checked="" type="checkbox"/> Vestiaires				
Représentant EU Nom - fonction	Nicolas MERCELOT - Responsable matériel Territoire Normandie - Hauts-de-France	Repr. EE Raison sociale	GENIE FLEXION 80	Repr. ST Raison sociale	
		Nom - fonction	WABLE Alexandre - Chef de Centre	Nom - fonction	
Avis du CSE/CSSCT					
Commentaire			Date		

Ressources		
Entreprise Extérieure n°: 1		
Nature des travaux	remplacement de flexible	
Moyens Humains	Effectifs	4
	Présence de travailleurs temporaires	Non
	Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)	
	Heures de travail / jour / personne	7
	Nombre de jours	20
Moyens techniques		

Le matériel utilisé par l'EE doit respecter les normes et règles applicables dans le pays d'utilisation. Tous les personnels de l'EE intervenants sur le site de l'EU disposent des formations et habilitations requises par la réglementation du pays d'utilisation.

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle								
								
	Tenue haute visibilité	Chaussures de sécurité	Gants	Casquette	Casque	Lunettes de sécurité	Protections auditives	Vêtements couvrants
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x	x		x	x	x	x

Pour des EPI spécifiques liés à des tâches particulières comportant des risques (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée

Postes concernés	Nombre de personnes	Dispositions spéciales
------------------	---------------------	------------------------

Consignes générales


	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident¹

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou alerter les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou alerter les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

1: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence

n° site à contacter	NUMEROS D'URGENCE :
N0686731342	 <p>Pompiers : 18 Police : 17 SAMU : 15</p>

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez les normes correspondantes :	

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégalement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ RV Nord Est RVF - 2M - Atelier Amiens
- EE1 : GENIE FLEXION 80

Installation du chantier	
Accès	zone atelier
Zones de stockage	ATELIER
Zones de stationnement	PARKING
Signalétique temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Accès en ZAR Collision véhicule Collision piéton Chutes de plain-pied	Respect plan de circulation et code de la route	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Emprunt des passages piétons	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Respect des zones de stationnement	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Port des vêtements Haute Visibilité	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Signaler sa présence au conducteur et attendre l'arrêt du véhicule pour circuler	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Ne pas encombrer les routes et voies d'accès	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Laisser la priorité aux véhicules lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	1
		Maintien de la zone de travail propre et ordonnée	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires	Plan de circulation des zones concernées Consignes ZAR			

Utilisation d'outils portatifs				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs	Electrisation Blessures diverses	Contrôle de l'état du matériel avant utilisation (notamment fils électriques, pièces en mouvement)	<input type="checkbox"/>	1
		Respect des consignes d'emploi du fabricant	<input type="checkbox"/>	1
		Utilisation d'EPI adaptés, à définir :	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Travaux en hauteur				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux en hauteur	Chutes de hauteur	Présence de protections collectives permanentes	<input type="checkbox"/>	1
		Utilisation d'EPI contre les chutes	<input type="checkbox"/>	1
		Contrôle de l'état du matériel avant utilisation	<input type="checkbox"/>	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	<input type="checkbox"/>	1
		Utilisation d'une Plateforme Elévatrice Mobile	<input type="checkbox"/>	1
		Utilisation d'échelle (intervention de courte durée, non répétitive, ne nécessitant pas de porter du matériel, hauteur < 3 m)	<input type="checkbox"/>	1
		<i>Travail isolé interdit</i>		
Documents nécessaires	Permis de travail en hauteur Aptitude médicale aux travaux en hauteur Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation Certificats de conformité du matériel			

Fin de l'intervention
Remettre en état la zone de travail Vérifier la conformité de la prestation au cahier des charges initial (les réserves éventuelles feront l'objet d'un document séparé cosigné par les parties)

Gestion des documents	
Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Plan de circulation des zones concernées <input type="checkbox"/> Consignes ZAR <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Permis de travail en hauteur <input type="checkbox"/> Aptitude médicale aux travaux en hauteur <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel

Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ RV Nord Est RVF - 2M - Atelier Amiens	Nicolas MERCELOT	09/01/2026	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
GENIE FLEXION 80	WABLE Alexandre	08/01/2026	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1 Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.

3 Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.

5 En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.

7 Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.

9 Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.

2 Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.

4 Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.

6 J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.

8 Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.

10 J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**